

CONTRAT LEGUMES
SAISON 2023 -2024 - AMAP « Le Chou Ravi » d'Avril 2023 à fin Mars 2024

LES CONTRACTANTS

Exemplaire : producteur - adhérent

<p>LES PRODUCTEURS :</p> <p>Justine WITTNER et Valentin BOURRET Domaine La Rouge Jouvence 180 Chemin du Bosquet 26790 - La Baume de Transit Mail : domainelarougejouvence@orange.fr Tel : 06 58 37 57 62 ou 06 24 98 75 32 En conversion Agriculture Biologique certifiée ECOCERT</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p>	<p>L'ADHERENT :</p> <p>M.....</p> <p>Demeurant :</p> <p>.....</p> <p>Tél. :</p> <p>Courriel :</p> <p>Date : _____ Signature(s) : _____</p>
--	---

L'adhésion à l'AMAP Le Chou Ravi :

La souscription au présent contrat implique l'adhésion à l'association AMAP *le Chou Ravi*, conjointement à celle du réseau des « Amap de Provence » pour un montant global de **24 euros par an** (dont 13 € pour notre AMAP). Un chèque du montant global sera effectué et **daté du jour d'engagement, signé et libellé à l'ordre de l' « AMAP Le Chou Ravi »**

Un engagement réciproque :

Le partenariat entre producteurs et adhérents est soumis au respect de la Charte des AMAP et du règlement intérieur de l'AMAP Le Chou Ravi.

L'adhérent s'engage à **régler à l'avance** l'achat d'une part de récolte au maraîcher.

L'adhérent a la charge de venir chercher ou de faire récupérer son panier par la personne de son choix, sur le lieu de distribution, aux jours et à l'heure convenus. Les denrées de tout panier non récupéré seront partagées en fin de distribution entre les membres présents.

Les contractants sont solidaires des aléas de production.

Le Producteur s'engage à **produire et à livrer la récolte**. Il en assure l'**acheminement** sur les lieux de livraison aux jours et heures convenus et s'engage à **être présent** lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte** des AMAP. Il informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

Ce contrat pourra être invalidé par l'une ou l'autre des parties, dans le cas où les conditions de ce partenariat ne seraient pas conformes aux valeurs des engagements mutuels prévus, après concertation avec les membres du bureau de l'AMAP.

Le contrat :

Le présent contrat est passé pour une durée de 12 mois du **mardi 4 Avril 2023 au 26 Mars 2024**, soit 52 distributions dont 5 aléatoires.

Le panier de légumes varie en quantité, du fait des saisons et de la production, particulièrement lors de la bascule de production hiver/printemps.

Cela peut entraîner de mi-mars à fin avril des paniers de petites quantités, voire pas de panier du tout.

Le producteur s'engage à donner un maximum possible durant cette période creuse et à compenser la quantité sur la période de l'été.

L'adhérent choisit entre un « **petit panier** » à **14€/semaine** et un « **grand panier** » à **22€/semaine**

Les modalités de paiement :

Le principe de l'AMAP repose sur l'avance de trésorerie pour permettre aux producteurs de préparer la saison.

Le règlement s'effectue mensuellement, bimensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. **Tous les chèques doivent être établis à la prise du contrat, datés et signés du jour de la date d'engagement, à l'ordre de « GAEC La Rouge Jouvence ».**

Les chèques sont ensuite remis au producteur par le Trésorier au début de chaque période.

Les modalités de distribution :

La livraison des paniers a lieu sur 2 sites :

- **tous les mardis de 18h à 19h à PIOLENC/UCHAUX**
- Ou **directement au Domaine La Rouge Jouvence, 180 Chemin du Bosquet, 26790, LA BAUME DE TRANSIT, même jour, même horaire**

Les paniers sont distribués dans des caisses en plastique lavables, propriété de l'« AMAP Le CHOU RAVI » qui doivent être restituées d'une livraison à l'autre. L'adhérent veille à les maintenir en bon état.

Contacts pour la saison : Coordinateurs, **Claude et Michel MOULY / mail : constant.mouly@orange.fr / port : 06 82 42 10 04**

Présidente, **Gabrielle GIUMMARRA / mail : gabrielle.giummarra@gmail.com / port : 06 10 96 13 49**

Dossier reçu et vérifié par

Observations du coordinateur :

RAPPEL NOM DE L'ADHERENT : _____

Sur la durée du contrat vous avez le choix entre un « petit panier » et un « grand panier»					
Du.....au.....		Un « petit panier » à 14 € par semaine		*	
Du.....au.....		Un « grand panier » à 22€ par semaine		**	
Choix du règlement et montant					
Annuel		Semestriel	Trimestriel	Bimestriel	Mensuel
*	728€	364€	182€	121,50€	1 fois 68€ + 11 fois 60€
**	1144€	572€	286€	1 fois 199€ + 5 fois 189€	1 fois 99€ + 11 fois 95€

Tableau des paiements : Sauf pour les autres modalités, pour un mode de règlement de commande mensuel, remplir la totalité du tableau, soit 12 chèques.

1 chèque par mois déposé en banque par le producteur en début de mois ou de période.

- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €
- Nom Banquechèque n°.....signé le montant €